

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
Préfecture de Tours

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE

Session ordinaire

SEANCE DU
JEUDI 17 AVRIL 2014
A 20h30

Date de la convocation :

Le 9 Avril 2014

Date d'affichage :

Le 9 Avril 2014

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 41

Présents : 41

Votants : 41

Le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le jeudi dix-sept avril deux mille quatorze en son siège, sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU président sortant, puis de Monsieur Claude MICHEL doyen d'âge et de Monsieur Claude VERNE nouveau président élu.

Présents : Monsieur Christian GUYON, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Jean-Claude GAUDION, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Michel GASIOROWSKI, Madame Nelly CHAUVELIN, Monsieur Claude MICHEL, Madame Evelyne LATAPY, Monsieur Claude VERNE, Madame Valérie COLLET, Monsieur Dominique BERDON, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Daniel DURAN, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Christophe GALLAND, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Huguette DELAINE, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Marie-Claude METIVIER, Madame Eliane MAUGUERET, Monsieur Serge BONNIGAL, Monsieur Pascal OFFRE, Monsieur Patrick BIGOT, Monsieur François BASTARD, Monsieur Richard CHATELLIER, Madame Marie-France BAUCHER, Monsieur Christophe AHUIR, Madame Danielle VERGEON, Madame Marie-France TASSART, Monsieur Damien FORATIER, Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU, Madame Martine HIBON DE FROHEN, Monsieur Claude COURGEAU, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Marie-Joëlle ADRAST, Monsieur Stanislas BIENAIME, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Laurent BOREL.

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Damien FORATIER

La séance débute à 18h35.

Avant de procéder à l'appel, le Président exprime sa satisfaction de débiter cette nouvelle mandature en en faisant l'ouverture. Il tient à féliciter également les nouveaux maires et élus.

Le Président procède donc à l'appel, le quorum étant atteint, il désigne Monsieur Damien FORATIER secrétaire de séance.

Délibération n° 2014 – 04 – 01

Administration générale
INSTALLATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Claude COURGEAU, Président sortant de la Communauté de communes du Val d'Amboise, procède à la lecture du rapport suivant.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-6, l'établissement public de coopération intercommunale est administré par un organe délibérant composé de conseillers communautaires.

Conformément à la loi, les délégués des communes de plus 1 000 habitants sont élus au suffrage universel direct dans le cadre de l'élection municipale. Ils sont désignés par le conseil municipal dans les communes de moins de 1000 habitants.

La composition du conseil communautaire et sa répartition entre communes ont été définies par l'arrêté préfectoral du 28 Octobre 2013, soit au total 41 sièges.

| Commune | Nombre de sièges attribués |
|-----------------------|----------------------------|
| Amboise | 17 |
| Cangey | 2 |
| Chargé | 2 |
| Limeray | 2 |
| Lussault-sur-Loire | 1 |
| Montreuil-en-Touraine | 1 |
| Mosnes | 1 |
| Nazelles-Négron | 5 |
| Neuillé-le-Lierre | 1 |
| Noizay | 2 |
| Pocé-sur-Cisse | 3 |
| Saint Ouen les Vignes | 2 |
| Saint-Règle | 1 |
| Souvigny-de-Touraine | 1 |
| TOTAL | 41 |

En outre, les communes n'étant représentées que par un seul conseiller communautaire disposent d'un conseiller suppléant.

Le premier conseil communautaire est installé par le Président sortant, en faisant l'appel des membres.

Commune d'Amboise : 17 conseillers communautaires

Monsieur Christian GUYON
 Madame Isabelle GAUDRON
 Monsieur Jean-Claude GAUDION
 Madame Chantal ALEXANDRE
 Monsieur Michel GASIOROWSKI
 Madame Nelly CHAUVELIN
 Monsieur Claude MICHEL
 Madame Evelyne LATAPY
 Monsieur Claude VERNE
 Madame Valérie COLLET
 Monsieur Dominique BERDON
 Madame Myriam SANTACANA
 Monsieur Daniel DURAN
 Monsieur Thierry BOUTARD

Madame Josette GUERLAIS
Monsieur Christophe GALLAND
Madame Jacqueline MOUSSET

Commune de Cangey : 2 conseillers communautaires

Madame Huguette DELAINE
Monsieur Jean-Michel LENA

Commune de Chargé : 2 conseillers communautaires

Monsieur Pascal DUPRE
Madame Marie-Claude METIVIER

Commune de Limeray : 2 conseillers communautaires

Madame Eliane MAUGUERET
Monsieur Serge BONNIGAL

Commune de Lussault-sur-Loire : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|-----------------------|---------------------|
| Monsieur Pascal OFFRE | Monsieur Marc CASSY |

Commune de Montreuil-en-Touraine : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|------------------------|-----------------------|
| Monsieur Patrick BIGOT | Madame Chantal MORLEC |

Commune de Mosnes : 1 conseiller communautaire et un suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|---------------------------|--------------------------------|
| Monsieur François BASTARD | Monsieur Christophe VILLEMMAIN |

Commune de Nazelles-Négron : 5 conseillers communautaires

Monsieur Richard CHATELLIER
Madame Marie-France BAUCHER
Monsieur Christophe AHUIR
Madame Danielle VERGEON
Madame Marie-France TASSART

Commune de Neuillé-le-Lierre : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|--------------------------|-----------------------|
| Monsieur Damien FORATIER | Monsieur David BENOIT |

Commune de Noizay : 2 conseillers communautaires

Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU
Madame Martine HIBON DE FROHEN

Commune de Pocé-sur-Cisse : 3 conseillers communautaires

Monsieur Claude COURGEAU
Madame Catherine MEUNIER
Monsieur Jocelyn GARCONNET

Commune de Saint-Ouen-les-Vignes : 2 conseillers communautaires

Madame Marie-Joëlle ADRAST
Monsieur Stanislas BIENAIME

Commune de Saint-Règle : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|--------------------------|-----------------------|
| Madame Christine FAUQUET | Madame Martine LORIAN |

Commune de Souvigny-de-Touraine : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|------------------------|-----------------------|
| Monsieur Laurent BOREL | Monsieur Jacky CHIPON |

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la délibération suivante.

Le Conseil de la Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations des communes désignant leurs délégués,

Vu le rapport ci-joint,

Monsieur Claude Courgeau, Président sortant,

Décide

Article 1^{er} : De procéder à l'installation du nouveau Conseil en faisant l'appel des membres.

Article 2 : Le Conseil Communautaire est composé comme suit :

Commune d'Amboise : 17 conseillers communautaires

Monsieur Christian GUYON
Madame Isabelle GAUDRON
Monsieur Jean-Claude GAUDION
Madame Chantal ALEXANDRE
Monsieur Michel GASIOROWSKI
Madame Nelly CHAUVELIN
Monsieur Claude MICHEL
Madame Evelyne LATAPY
Monsieur Claude VERNE
Madame Valérie COLLET
Monsieur Dominique BERDON
Madame Myriam SANTACANA
Monsieur Daniel DURAN
Monsieur Thierry BOUTARD
Madame Josette GUERLAIS
Monsieur Christophe GALLAND
Madame Jacqueline MOUSSET

Commune de Cangey : 2 conseillers communautaires

Madame Huguette DELAINE
Monsieur Jean-Michel LENA

Commune de Chargé : 2 conseillers communautaires

Monsieur Pascal DUPRE
Madame Marie-Claude METIVIER

Commune de Limeray : 2 conseillers communautaires

Madame Eliane MAUGUERET
Monsieur Serge BONNIGAL

Commune de Lussault-sur-Loire : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|-----------------------|---------------------|
| Monsieur Pascal OFFRE | Monsieur Marc CASSY |

Commune de Montreuil-en-Touraine : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|------------------------|-----------------------|
| Monsieur Patrick BIGOT | Madame Chantal MORLEC |

Commune de Mosnes : 1 conseiller communautaire et un suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|---------------------------|--------------------------------|
| Monsieur François BASTARD | Monsieur Christophe VILLEMMAIN |

Commune de Nazelles-Négron : 5 conseillers communautaires

Monsieur Richard CHATELLIER
Madame Marie-France BAUCHER
Monsieur Christophe AHUIR
Madame Danielle VERGEON
Madame Marie-France TASSART

Commune de Neuillé-le-Lierre : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|--------------------------|-----------------------|
| Monsieur Damien FORATIER | Monsieur David BENOIT |

Commune de Noizay : 2 conseillers communautaires

Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU
Madame Martine HIBON DE FROHEN

Commune de Pocé-sur-Cisse : 3 conseillers communautaires

Monsieur Claude COURGEAU
Madame Catherine MEUNIER
Monsieur Jocelyn GARCONNET

Commune de Saint-Ouen-les-Vignes : 2 conseillers communautaires

Madame Marie-Joëlle ADRAST
Monsieur Stanislas BIENAIME

Commune de Saint-Règle : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|--------------------------|-----------------------|
| Madame Christine FAUQUET | Madame Martine LORIAN |

Commune de Souvigny-de-Touraine : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

| Titulaire | Suppléant |
|------------------------|-----------------------|
| Monsieur Laurent BOREL | Monsieur Jacky CHIPON |

Monsieur Claude COURGEAU, Président sortant, appelle Monsieur Claude MICHEL, doyen d'âge pour présider l'assemblée pendant l'élection de la Présidence. Monsieur MICHEL remplace Monsieur COURGEAU.

ELECTION A LA PRESIDENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE

Monsieur Claude MICHEL, doyen d'âge, préside l'assemblée pendant l'élection de la présidence et procède à la lecture du rapport suivant

Le Conseil installé, Monsieur Claude COURGEAU, Président sortant, appelle Monsieur Claude MICHEL doyen d'âge de l'assemblée afin de présider l'Assemblée, jusqu'à l'élection d'un (ou une) Président (e).

Afin de procéder à l'élection, un bureau de vote est constitué :

- Secrétaire : Monsieur Damien FORATIER
- 2 assesseurs : Messieurs Christophe AHUIR et Thierry BOUTARD

Le vote a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur Claude MICHEL, doyen d'âge, fait appel des candidatures.
Les candidatures sont : Monsieur Claude VERNE et Monsieur Thierry BOUTARD.

Il est proposé au conseil de procéder au vote selon les modalités légales.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|------------------------------|----|
| Nombre de bulletins | 41 |
| Bulletins nuls ou blancs | 1 |
| Nombre de suffrages exprimés | 40 |
| Majorité absolue | 20 |

Résultats obtenus :

| | |
|--------------------|---------|
| M. Claude VERNE | 21 voix |
| M. Thierry BOUTARD | 19 voix |

Le Conseil de la Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.5211-2 et 6 ;
Considérant que, dans chaque EPCI, un président est élu parmi les membres du conseil ;
Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
Considérant qu'en cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu,
Vu le rapport présenté ;

Le résultat du vote ayant été le suivant : 21 voix pour Monsieur Verne contre 19 voix pour Monsieur Boutard,

Article Unique : Est élu à la Présidence de la Communauté de communes du Val d'Amboise:

- Monsieur Claude VERNE

Monsieur VERNE – Président de la communauté de communes – prend la parole :

« Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

Je vous remercie de votre confiance. Je veux vous dire ma gratitude car les semaines et les mois qui s’annoncent seront compliqués, exigeants, cruciaux même pour notre communauté de communes. Nous aurons à ouvrir des chantiers très lourds tels que le schéma de mutualisation, la préparation des nouveaux bouleversements annoncés de l’organisation territoriale, la systématisation de la contractualisation, le développement du numérique et les transferts de compétences.

A cela s’ajoutent les défis propres à notre territoire : mettre en œuvre une organisation opérationnelle pour que la fusion de nos deux ex-communautés soit réellement une chance, programmer les investissements structurants du Val d’Amboise, assainir nos budgets, en particulier celui de l’assainissement... pardon pour le jeu de mots ! Et j’en passe... car beaucoup d’acteurs locaux attendent énormément de la communauté de communes et il va nous falloir prioriser nos engagements.

Enfin, je ne veux pas d’une communauté qui déciderait tout, qui penserait tout et qui organiserait tout pour tout le monde : c’est aux élus locaux de décider et je serai le Président de tout le territoire et de tous ses habitants. Les communes sont le lieu privilégié de la relation aux habitants et cela doit continuer car nos concitoyens comptent dans la proximité.

Ces 6 prochaines années, nous aurons beaucoup à réaliser ensemble.

Je souhaite ne mettre de côté aucune commune, aucun élu, aucun citoyen.

C’est dans ce sens que j’ai pensé la gouvernance du Val d’Amboise.

Notre projet n’a de sens que s’il est porté par une équipe. Une équipe riche de ses compétences et de son expérience. Une équipe représentative du territoire, de sa diversité et de ses sensibilités.

Cette équipe sera forte, disponible, engagée.

Je montre l’exemple et immédiatement je sollicite auprès de mon employeur une disponibilité totale afin d’être entièrement libre d’action pour notre territoire.

Maintenant, je compte sur vous pour soutenir cette équipe, toute cette équipe. Car sans ces compétences, ma propre élection n’aurait que peu de sens.

Je souhaite être accompagné par 10 vice-présidents et non 13 comme l’autorise la Loi. Une équipe serrée mais prête à donner beaucoup pour le Val d’Amboise.

Et en tout premier lieu, nous devons décider formellement du nombre de Vice-présidents. »

Délibération n° 2014 – 04 - 03

Administration générale COMPOSITION DU BUREAU ET FIXATION DU NOMBRE DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur Claude VERNE, Président de la communauté de communes du Val d’Amboise, procède à la lecture du rapport suivant.

L’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les règles de composition du bureau des EPCI. Le Bureau est composé du Président, d’un ou plusieurs vice-présidents, et, éventuellement, d’un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est égal à **20** % du nombre des 41 conseillers (plafonné à 15, et arrondi à l’entier supérieur), soit **9**.

L’organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son effectif et plafonné à 15, soit 13.

Le conseil de la communauté doit délibérer sur ce nombre avant de procéder à l’élection des Vice-Présidents, membres du bureau.

Monsieur Claude VERNE, Président, propose de fixer à 10 le nombre de Vice-Présidents, membres du Bureau.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la délibération suivante.

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-1 L.5211-2,

Vu la proposition du Président élu par délibération n°2014-04-02 du 17 Avril 2014,

Considérant que dans chaque EPCI, des vice-présidents sont élus parmi les membres du conseil, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci,

Vu le rapport présenté,

Décide à l'unanimité,

Article unique : De fixer le nombre des vice-présidents, membres du bureau à 10.

Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2014 – 04 – 04

**Administration générale
ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
ET MEMBRES DU BUREAU**

Monsieur Claude VERNE, Président de la communauté de communes du Val d'Amboise, procède à la lecture du rapport suivant.

Le conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise vient de fixer à 10 le nombre des vice-présidents, membres du Bureau en sus du Président.

Cette élection est nominative et à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président procède à l'appel des candidatures.

Il est proposé au conseil de procéder à l'élection des Vice-présidents.

Le Président propose au poste de vice-président la candidature de Madame Marie-Joëlle ADRAST, il demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à ce poste. Monsieur Pascal DUPRE propose également sa candidature, il est proposé au conseil de voter.

Le dépouillement des 41 bulletins donne le résultat suivant :

| | |
|------------------------------|----------------|
| <i>Marie-Joëlle ADRAST :</i> | <i>25 voix</i> |
| <i>Pascal DUPRE :</i> | <i>16 voix</i> |
| <i>Bulletin blanc/nul :</i> | <i>0</i> |

Madame Marie-Joëlle ADRAST est donc élue Vice-présidente à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président propose au poste de vice-président la candidature de Madame Chantal ALEXANDRE, il demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à ce poste. La candidature de Madame ALEXANDRE étant la seule, il est proposé au conseil de voter.

Le dépouillement des 41 bulletins donne le résultat suivant :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| <i>Chantal ALEXANDRE :</i> | <i>26 voix</i> |
| <i>Bulletin blanc/nul :</i> | <i>15 voix</i> |

Madame Chantal ALEXANDRE est donc élue Vice-présidente à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président propose au poste de vice-président la candidature de Monsieur Patrick BIGOT, il demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à ce poste. La candidature de Monsieur BIGOT étant la seule, il est proposé au conseil de voter.

Le dépouillement des 41 bulletins donne le résultat suivant :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| <i>Patrick BIGOT :</i> | <i>29 voix</i> |
| <i>Bulletin blanc/nul :</i> | <i>12 voix</i> |

Monsieur Patrick BIGOT est donc élu Vice-président à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président propose au poste de vice-président la candidature de Monsieur Serge BONNIGAL, il demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à ce poste. La candidature de Monsieur BONNIGAL étant la seule, il est proposé au conseil de voter.

Le dépouillement des 41 bulletins donne le résultat suivant :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| <i>Serge BONNIGAL :</i> | <i>37 voix</i> |
| <i>Bulletin blanc/nul :</i> | <i>4 voix</i> |

Monsieur Serge BONNIGAL est donc élu Vice-président à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président propose au poste de vice-président la candidature de Monsieur Richard CHATELLIER, il demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à ce poste. La candidature de Monsieur CHATELLIER étant la seule, il est proposé au conseil de voter.

Le dépouillement des 41 bulletins donne le résultat suivant :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| <i>Richard CHATELLIER :</i> | <i>26 voix</i> |
| <i>Bulletin blanc/nul :</i> | <i>15 voix</i> |

Monsieur Richard CHATELLIER est donc élu Vice-président à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président propose au poste de vice-président la candidature de Monsieur Michel GASIOROWSKI, il demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à ce poste. La candidature de Monsieur GASIOROWSKI étant la seule, il est proposé au conseil de voter.

Le dépouillement des 41 bulletins donne le résultat suivant :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| <i>Michel GASIOROWSKI :</i> | <i>30 voix</i> |
| <i>Bulletin blanc/nul :</i> | <i>11 voix</i> |

Monsieur Michel GASIOROWSKI est donc élu Vice-président à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président propose au poste de vice-président la candidature de Madame Isabelle GAUDRON, il demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à ce poste. Madame Christine FAUQUET propose également sa candidature, il est proposé au conseil de voter.

Le dépouillement des 41 bulletins donne le résultat suivant :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| <i>Isabelle GAUDRON :</i> | <i>22 voix</i> |
| <i>Christine FAUQUET :</i> | <i>19 voix</i> |
| <i>Bulletin blanc/nul :</i> | <i>0</i> |

Madame Isabelle GAUDRON est donc élue Vice-présidente à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président propose au poste de vice-président la candidature de Monsieur Claude MICHEL, il demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à ce poste. La candidature de Monsieur MICHEL étant la seule, il est proposé au conseil de voter.

Le dépouillement des 41 bulletins donne le résultat suivant :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| <i>Claude MICHEL :</i> | <i>29 voix</i> |
| <i>Bulletin blanc/nul :</i> | <i>12 voix</i> |

Monsieur Claude MICHEL est donc élu Vice-président à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président propose au poste de vice-président la candidature de Monsieur Pascal OFFRE, il demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à ce poste. La candidature de Monsieur OFFRE étant la seule, il est proposé au conseil de voter.

Le dépouillement des 41 bulletins donne le résultat suivant :

Pascal OFFRE : 27 voix

Bulletin blanc/nul : 14 voix

Monsieur Pascal OFFRE est donc élu Vice-président à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président propose au poste de vice-président la candidature de Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU, il demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à ce poste. La candidature de Monsieur VINCENDEAU étant la seule, il est proposé au conseil de voter.

Le dépouillement des 41 bulletins donne le résultat suivant :

Jean-Pierre VINCENDEAU : 34 voix

Bulletin blanc/nul : 7 voix

Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU est donc élu Vice-président à la majorité des suffrages exprimés.

Le Conseil de la Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5211-2,

Vu la délibération précédente n°2014-04-03 créant 10 postes de vice-présidents,

Considérant que dans chaque EPCI des vice-présidents sont élus parmi les membres du conseil, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci,

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret à 3 tours, à la majorité absolue, aux 2 premiers tours et à la majorité relative au troisième tour,

Considérant que les autres membres du bureau sont également élus au scrutin secret, et à la majorité absolue,

Vu le rapport présenté,

Le résultat des votes ayant été les suivants,

Décide de nommer comme vice-présidents, membres du Bureau de la communauté de communes du Val d'Amboise,

Article unique : Sont nommés Vice-Présidents :

- Madame Marie-Joëlle ADRAST
- Madame Chantal ALEXANDRE
- Monsieur Patrick BIGOT
- Monsieur Serge BONNIGAL
- Monsieur Richard CHATELLIER
- Monsieur Michel GASIOROWSKI
- Madame Isabelle GAUDRON
- Monsieur Claude MICHEL
- Monsieur Pascal OFFRE
- Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU

Avant de conclure, le Président rappelle à l'assemblée que le prochain conseil communautaire sera le 5 Mai 2014 et que celui-ci risque d'être chargé. Il rappelle également aux élus de se présenter avant pour les photos.

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h10.

| |
|--|
| Récapitulatif de la séance du Jeudi 17 Avril 2014 : |
|--|

Administration générale

Délibération n°2014-04-01 : Installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Délibération n°2014-04-02 : Election à la présidence de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Délibération n°2014-04-03 : Composition du Bureau et fixation du nombre des vice-présidents

Délibération n°2014-04-04 : Election des Vice-présidents

Liste des membres présents :

**Christian GUYON
Jean-Claude GAUDION
Michel GASIOROWSKI
Claude MICHEL
Claude VERNE
Dominique BERDON
Daniel DURAN
Josette GUERLAIS
Jacqueline MOUSSET
Jean-Michel LENA
Marie-Claude METIVIER
Serge BONNIGAL
Patrick BIGOT
Richard CHATELLIER
Christophe AHUIR
Marie-France TASSART
Jean-Pierre VINCEDEAU
Claude COURGEAU
Jocelyn GARCONNET
Stanislas BIENAIME
Laurent BOREL**

**Isabelle GAUDRON
Chantal ALEXANDRE
Nelly CHAUVELIN
Evelyne LATAPY
Valérie COLLET
Myriam SANTACANA
Thierry BOUTARD
Christophe GALLAND
Huguette DELAINE
Pascal DUPRE
Eliane MAUGUERET
Pascal OFFRE
François BASTARD
Marie-France BAUCHER
Danielle VERGEON
Damien FORATIER
Martine HIBON DE FROHEN
Catherine MEUNIER
Marie-Joëlle ADRAST
Christine FAUQUET**

Transmis au Préfet le
Reçu par le Préfet le
Affiché ou notifié le
Acte exécutoire
Le Président,

Le Président

Claude VERNE

Le doyen d'âge :
Monsieur MICHEL

Le secrétaire :
Monsieur FORATIER

Premier assesseur :
Monsieur AHUIR

Deuxième assesseur :
Monsieur BOUTARD